



Paris, le 26 avril 2019

JUSTICE INDÉPENDANTE ?

Poursuivi pour simple outrage à personne dépositaire de l'autorité publique, le journaliste Gaspard GLANZ a été placé sous contrôle judiciaire avec interdiction de se présenter à Paris tous les samedi jusqu'à la tenue de son procès le 18 octobre prochain, soit dans six mois.

Au-delà de l'atteinte à la liberté d'informer, laquelle nécessite des reporters c'est à dire des hommes et des femmes qui vont sur le terrain, rapporter, donner à voir, et en sont ainsi les garants.

Les mesures de ce contrôle judiciaire interrogent sur l'indépendance de la justice tant elles sont disproportionnées au regard de l'infraction poursuivie.

L'interdiction préventive qui frappe Gaspard GLANZ constitue un pré-jugement en violation de la présomption d'innocence et aboutit en pratique à une quasi-mort professionnelle.

A l'heure où l'équilibre démocratique des pouvoirs est sérieusement mis à mal compte tenu de l'hégémonie grandissante du pouvoir exécutif au détriment du pouvoir législatif et judiciaire, on constate la même tendance hégémonique au sein de la Justice de la part du Parquet, bras armé du pouvoir exécutif, rendant d'autant plus vitale l'indépendance des juges du siège et il leur revient d'y veiller.

Contact presse :

Laurence ROQUES 06.10.78.57.93

Nohra BOUKARA 03.88.55.99.47